

EduConnect

Un compte unique pour suivre et accompagner la scolarité de mon enfant



EduConnect remplace mes anciens comptes : il simplifie le suivi et l'accompagnement de la scolarité de mes enfants.

Demande internet :

<https://educonnect.education.gouv.fr>

Pour toute difficulté technique : possibilité d'établir la demande au collège (dématérialisée ou support papier)

Campagne d'information début septembre 2022
mi-octobre : Clôture des demandes de l'année scolaire

Bourses des collèges : bourse annuelle déduite par tiers de la facture trimestrielle de demi-pension ou versée par virement bancaire en fin de trimestre pour les externes. Sous condition des ressources et nombre d'enfant(s) à charge. Une demande par enfant.

Barème 2021-2022 ci-dessous pour information
Barème 2022-2023 non connu à ce jour

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2021 sur les revenus de 2020		
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3
1	15 795	8 538	3 013
2	19 440	10 509	3 708
3	23 085	12 479	4 403
4	26 730	14 451	5 098
5	30 376	16 421	5 794
6	34 021	18 391	6 489
7	37 666	20 362	7 184
8 ou plus	41 311	22 332	7 879
Montant annuel de la bourse	105 €	294 €	459 €

Campagne d'information et demande : Printemps 2023

Bourses des lycées : En 3ème à la fin du 2ème trimestre pour le lycée général, technologique ou professionnel l'année suivante.



A tout moment

Fonds social : 3 commissions d'attribution par an en fonction du barème officiel du collège. Dossier à retirer au service gestion ou auprès de l'assistante sociale.

Une question, une information :
contactez le collège



Collège Jacques Prévert
Chemin de Rajat
38540 HEYRIEUX
Tel. 04.78.40.05.45
Email : ce.0380038k@ac-grenoble.fr

Juin 2022

Les inscriptions pour le transport scolaire
2022/2023 ouvriront le 1er juin 2022

PACK⁹
TRANSPORT

LA RÉGION VOUS TRANSPORTE !

Suivez ce lien pour votre inscription :
<https://www.isere.fr/pack-transport>

Depuis le 1er septembre 2021, la Région Auvergne-Rhône-Alpes prend directement en charge le transport scolaire et s'appuie sur le Département pour organiser l'inscription au transport pour tous les élèves isérois relevant de son périmètre.
La gratuité du transport scolaire établie en 2015 pour les élèves isérois répondant aux critères d'éligibilité est maintenue.

Attention : votre enfant doit tout de même être muni d'un titre de transport valide. Découvrez quelles sont les 3 conditions pour obtenir le titre de transport de votre enfant ou une bourse, et faites vos demandes auprès du Département.

À noter : un justificatif de domicile devra obligatoirement être fourni pour toute demande de transport.

Suivez ce lien pour votre inscription :
<https://www.isere.fr/nos-colleges>



A compter de la rentrée scolaire 2022, le Département de l'Isère (en partenariat avec la Caf de l'Isère) lance un nouveau dispositif : la carte Tattoo. Cette nouvelle carte propose aux collégiens de financer des activités sportives, culturelles et artistiques. Plus simple, plus rapide et gratuit, elle permettra aux collégiens isérois de bénéficier de 60 € pour les dépenses liées aux activités annuelles sportives, culturelles ou artistiques. Ce montant sera bonifié par la Caf de l'Isère à hauteur de 45 € pour les activités culturelles et artistiques des familles dont le quotient familial est inférieur à 800 €. Les dépenses de librairies seront également possibles dans la limite de 10 € par an.

Les grandes nouveautés

- C'est gratuit pour les partenaires et les 65 000 collégiens isérois (avant c'était 8 euros)
- Unique, c'est une seule carte pour toute la scolarité au collège (avant c'était un chèque tous les ans)
- Une cagnotte de 60 euros financée par le Département pour les activités annuelles sportives, culturelles ou artistiques (avant c'était deux chèques de 15 euros)
- Un bonus culture de 45 € de la Caf de l'Isère pour les familles dont le QF est inférieur à 800 €, soit 105 € d'avantages !
- 10 € par an pour les achats en librairie déductible des 60 € de la cagnotte (avant c'était 8 euros)
- Des bons plans proposés toute l'année par les partenaires : offres spéciales, réduction, gratuité...
- Un outil de paiement sécurisé pour effectuer directement les transactions entre le partenaire et le collégien (avant c'était des chèques et talons à transmettre par courrier)
- Un remboursement automatisé sous 4 semaines et plus aucun document à transmettre (avant c'était une demande de bordereau et un délai de plusieurs mois)

INFORMATIONS POUR LES COLLÉGIENS

Les inscriptions au nouveau dispositif Tattoo ouvriront le 2 juin pour les collégiens. Inscrivez-vous gratuitement et rapidement afin de recevoir à la rentrée scolaire la carte Tattoo dans votre boîte aux lettres.

Les critères pour en bénéficier

- Résider en Isère
- Avoir un enfant scolarisé dans un collège public ou privé pour la prochaine rentrée scolaire 2022

3 mois avant la date d'un voyage scolaire avec nuitée

Fonds Départemental du collégien : aide déduite du montant du voyage par le collège. Éligibilité en fonction du quotient familial. Imprimé à retirer au service gestion. Aide limitée à une demande par an et dans la limite des crédits disponibles.

isère
LE DÉPARTEMENT